

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 9 août 2016

L'an deux mille seize et le neuf août à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux en exercice, sauf DESIR Jean, absent et BONNET Jean Charles ayant donné procuration à GONZALEZ Jean José et SANCHINI Nadine à EYFFRED Guy.

Monsieur GONZALEZ Jean José a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ 1^{ère} délibération : prêt CDC d'un montant de 90 000 €.

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 90 000 € auprès de la Caisse des dépôts & consignations pour le financement de la dernière tranche de travaux concernant l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour finaliser les travaux d'extension d'eau et d'assainissement vers les Villars, la Ferrage, les Sauches et la Gare au cours des années 2016 et 2017 dont le montant HT des travaux s'élève à 182 450 €, il est nécessaire de contracter un prêt de 90 000 € auprès de la CDC et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : PSPL (PCV/EAU)

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement :20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.10 %

Amortissement : Déduit (intérêts différés)

Echéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Vu le projet de contrat établi par la CDC, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un prêt de 90 000 € auprès de la CDC aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- Mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Approuvé à l'unanimité.

2/ 2^{ème} délibération : vote de crédits supplémentaires – budget général de la Commune.

Madame le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2151 - 000	Réseaux de voirie		-5400.00
2181 - 000	Installat ^o générales, agencements		5400.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.